

Je suis cas contact ou COVID+ : **la conduite à tenir**



31 mars 2022

Sommaire

En préambule | Définitions

01

Mon schéma vaccinal est **complet**
et je ne suis pas immunodéprimé

02

Mon schéma vaccinal est **incomplet**
ou je suis immunodéprimé

03

Les consignes pour les cas contact
ayant un schéma vaccinal complet



Définition d'un cas contact

Est considéré cas contact, toute personne :

- **Ayant eu un contact direct avec la personne positive** en face-à-face, à moins de 2 mètres, sans port de masque, quelle que soit la durée (conversation, repas, contact physique) ;
- **Ayant partagé un espace intérieur** (bureau ou salle de réunion, salle de restaurant...) **pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive** ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement, sans port de masque.

Les autorités peuvent être amenées à faire évoluer les mesures prises en fonction de la situation sanitaire. Et il conviendra de les respecter.

1 Le pass vaccinal, de quoi s'agit-il ?

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- certification de vaccination (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de quatre mois ;
- certificat de contre-indication à la vaccination.

2 Qu'est ce qu'un schéma vaccinal complet ?

- 7 jours après l'injection pour tous les vaccins
- 7 jours après une injection vaccinale chez les personnes ayant un antécédent de Covid documenté (test validé par Ameli/SIDEP).
- Pour les personnes âgées de plus 18 ans, une dose de rappel doit avoir lieu 3 mois après la dernière injection ou infection Covid (besoin de savoir quand faire sa dose de rappel, rendez-vous sur le [simulateur Ameli](#))

3 Que signifie être immunodéprimé ?

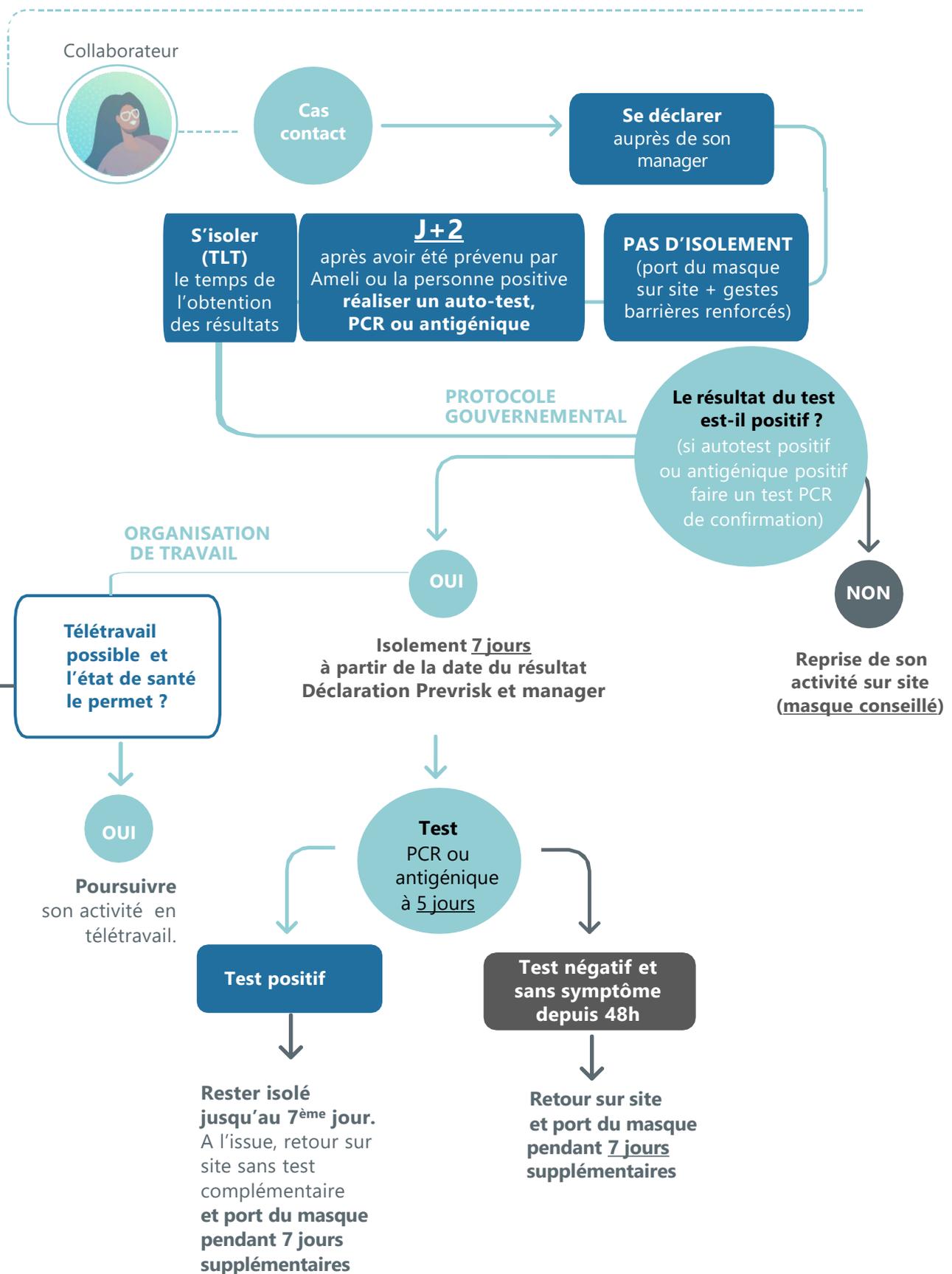
Listes des personnes immunodéprimées :

- Ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- Sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- Traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts, comme les antimétabolites (cellcept, myfortic, mycophénolate mofétil, imurel, azathioprine) et les AntiCD20 (rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima) ;
- Dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;
- Au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas des catégories susmentionnées ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif ;
- Atteintes de leucémie lymphoïde chronique ou de certains types de lymphomes traités par antiCD20 (depuis le 18 juin).

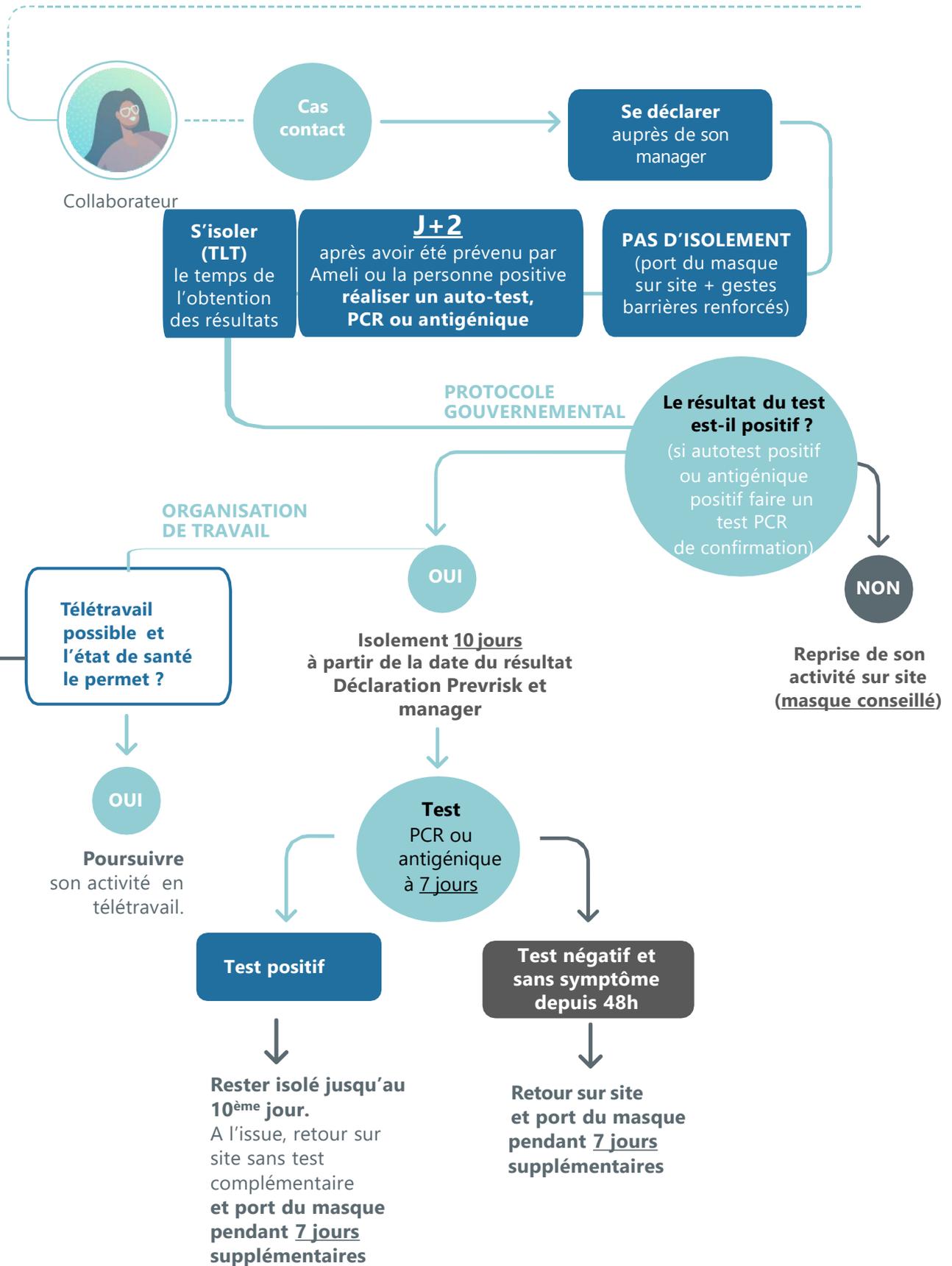
Les personnes remplissant les conditions de la liste, **bénéficient du statut de personne vulnérable.**

01

Mon schéma vaccinal est **complet** 2 et je ne suis pas immunodéprimé 3



Dans tous les cas, dès l'apparition de symptômes, vous devez vous isoler et faire tester immédiatement.



Demander un certificat d'isolement sur le site Ameli (vaut arrêt de travail)

Envoyer le certificat :

- **Au manager**
- **À ADP** (via le formulaire de contact « Contacter l'ADP » dans la Workplace)



Dans tous les cas, dès l'apparition de symptômes, vous devez vous isoler et faire tester immédiatement



Porter le masque, si vous êtes cas contact ou à l'issue d'une période d'isolement

à l'intérieur et à l'extérieur, même dans les lieux qui ne l'exigent plus



Renforcer davantage les mesures barrières et règles de distanciation (pas de pause-café partagée, ni de repas partagé, et désinfection des zones de contact communes comme les imprimantes ou machines à café, lavage des mains régulier)



Surveiller l'apparition ou non de symptômes

en réalisant chaque matin votre autodiagnostic avant de vous rendre sur votre lieu de travail



Éviter le contact avec des personnes vulnérables ou fragiles

